



HAL
open science

Les enjeux de la gestion des plages à Marseille. Une mise en perspective avec Barcelone et Valence (Espagne)

Brieuc Cabioch, Samuel Robert

► To cite this version:

Brieuc Cabioch, Samuel Robert. Les enjeux de la gestion des plages à Marseille. Une mise en perspective avec Barcelone et Valence (Espagne). Maritimité(s) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Presses Universitaires de Provence, pp.113-127, 2024, L'Atelier méditerranéen, 979-10-320-0532-3. hal-04793524

HAL Id: hal-04793524

<https://hal.science/hal-04793524v1>

Submitted on 20 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

MARITIMITÉ(S)

en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



sous la direction de
Sophie Bouffier et Samuel Robert

L'ATELIER MÉDITERRANÉEN



L'atelier méditerranéen

Maritimité(s)
en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

sous la direction de
Sophie Bouffier et Samuel Robert

2024

PRESSES UNIVERSITAIRES DE PROVENCE

L'atelier méditerranéen

est une collection éditée en partenariat avec la MMSH

Aix-Marseille Université, CNRS, MMSH
5 Rue du Château de l'Horloge
CS 90412, 13097 Aix-en-Provence CEDEX 2
www.mmsh.fr

Cet ouvrage a bénéficié du soutien de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (Aix-Marseille Université / CNRS, UAR 3125), du LabEx DRIIHM (programme ANR-11-LABX-0010) au titre de l'Observatoire Hommes-Milieus Littoral méditerranéen, du Centre Camille Jullian (Aix-Marseille Université / CNRS, UMR 7299) et du laboratoire ESPACE (Aix-Marseille Université, Avignon Université, Université Côte d'Azur / CNRS, UMR 7300), que les éditeurs scientifiques tiennent à remercier.

Les chapitres de cet ouvrage sont placés sous la licence CC-BY-SA 4.0,
avec l'accord des auteurs et autrices.

Les contenus graphiques (illustrations, photographies, création graphique)
sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE PROVENCE

Aix-Marseille Université

29, avenue Robert-Schuman – F – 13621 Aix-en-Provence CEDEX 1
Tél. 33 (0)4 13 55 31 91

pup@univ-amu.fr – Catalogue complet sur presses-universitaires.univ-amu.fr/editeur/pup

DIFFUSION LIBRAIRIES : AFPUD <https://www.afpu-diffusion.fr>

DISTRIBUTION LIBRAIRIES : DILISCO Groupe Albin Michel

Les enjeux de la gestion des plages à Marseille

Une mise en perspective avec Barcelone et Valence (Espagne)

Brieuc Cabioch

Aix Marseille Université, Université Côte d'Azur, Avignon Université, CNRS, ESPACE, Avignon, France

Samuel Robert

Aix Marseille Université, Université Côte d'Azur, Avignon Université, CNRS, ESPACE, Avignon, France

Sur le rivage de nombreuses grandes villes côtières, la présence et le maintien d'espaces propices aux loisirs balnéaires ne constituent pas une évidence. Dans ces villes, souvent nées du commerce maritime, le développement économique a été assuré à partir de la Révolution industrielle par les activités industrialo-portuaires qui, pour des raisons pratiques et logistiques, ont bien souvent accaparé le littoral. À l'inverse des stations balnéaires, dont la prospérité est assurée par les plages depuis leur origine¹, les grandes villes côtières sont longtemps demeurées peu propices aux pratiques balnéaires, qui n'y ont pas été encouragées par les pouvoirs publics. En Méditerranée occidentale, Marseille, comme Barcelone et Valence en Espagne, est exemplaire de cette situation². La relation avec le littoral y a longtemps été marquée par le sceau du travail, contraignant ainsi le lien hédonique entre l'élément marin et les habitants. Cependant, à la suite du déclin progressif des activités industrialo-portuaires, les autorités publiques y ont réalisé d'importantes opérations d'aménagement afin de garantir un accès à la mer pour des usages récréatifs³. Observables à Marseille, Barcelone ou Valence, ces opérations ont parfois été identifiées comme une « reconquête » du front de mer⁴, mais elles n'ont pas pour autant occasionné

1 A. Corbin, 2000 [1988] ; J.-D. Urbain, 1994.

2 B. Beunard, 1993 ; 1999 ; C. Carreras i Verdaguer, 1993 ; D. L. Prytherch, J. V. Boira Maiques, 2009 ; R. Bertrand, 2012.

3 J. R. De Clascá *et al.*, 2019 ; A. Hérat, 2010.

4 Oficina Estratègica de l'Àmbit Litoral, 2019, *Pla Estratègic dels espais litorals de la Ciutat*, Ajuntament de Barcelona, Barcelona Regionals.

la disparition des différentes activités économiques préexistantes sur le littoral. De ce fait, les rivages de ces villes intègrent aujourd'hui des plages alors que des fonctions parfois antagonistes, voire concurrentielles, y cohabitent. Aujourd'hui, ces plages sont largement plébiscitées car elles permettent un contact physique et visuel privilégié avec le milieu marin dans un contexte territorial marqué par l'omniprésence des éléments bâtis, de fortes densités de population et une effervescence continue. Du fait de leur forte fréquentation et de leur position à l'interface de la ville et de la mer, milieu dynamique et parfois hostile, ces espaces sont particulièrement difficiles à maintenir et à entretenir. Cette difficulté est d'autant plus grande que ces plages sont exposées à l'érosion⁵ et menacées par les effets du changement climatique⁶. Dans ce contexte, les politiques publiques mises en œuvre afin de garantir le maintien et l'accessibilité des plages dans une grande ville, ici entendue comme une ville de plus de 500 000 habitants, interrogent⁷. Comment sont-elles pensées et élaborées ? Quelles sont leurs priorités ? Que nous apprennent-elles du lien de ces villes à la mer ?

114

Cette contribution à l'étude de la maritimité en Provence-Alpes-Côte d'Azur offre une réponse à ces questions à partir du cas de Marseille, comparé avec ceux de Barcelone et de Valence en Espagne⁸. Elle s'appuie sur des travaux de recherche menés dans le cadre d'une thèse de doctorat en géographie, consacrée aux politiques publiques de gestion des plages dans ces trois villes⁹. Dans un premier temps, l'enjeu relatif à la création et au maintien d'espaces de plage dans ces trois villes est présenté. Ensuite, les enjeux relatifs à leur gestion sont exposés en deux temps : enjeux biophysiques, puis enjeux sociaux. Enfin, les modalités de la gestion sont analysées plus en détail.

Créer des espaces propices au développement des loisirs balnéaires

En matière d'aménagement, la présence de plages dans des grandes villes à vocation portuaire est le résultat d'une forte volonté politique, comme l'atteste l'histoire des pratiques balnéaires à Marseille¹⁰. Dès le début du XIX^e siècle, profitant de quelques espaces de plages, à l'instar de la plage d'Arenc, de l'anse du Pharo et de celle des Catalans, une partie de la population marseillaise développe une relation hédonique avec l'élément marin. Pourtant, rapidement, les extensions successives des infrastructures industrialo-portuaires contraignent la diffusion de ces pratiques au sein de la population. Au nord, les plages

5 R. Paskoff, 1993.

6 S. Hallegatte *et al.*, 2013.

7 B. Cabioch, S. Robert, 2022.

8 Marseille, Barcelone et Valence sont des villes relativement comparables. Ce sont des capitales régionales et des ports importants, qui développent depuis plusieurs années une importante politique de rénovation urbaine en relation avec la revalorisation de leur littoral. Leurs populations communales s'élèvent respectivement à 876 000 (INSEE, 2020), 1 636 000 (INE, 2022) et 792 000 habitants (INE, 2022).

9 B. Cabioch, 2023.

10 D. Faget, 2011 ; R. Bertrand, 2012.

sont comblées au profit de nouveaux bassins portuaires et celles situées au sud deviennent impropres à la baignade du fait des rejets qui émanent des industries alors adjacentes. À Barcelone et à Valence, une trajectoire relativement similaire peut être décrite. Bien que ces deux villes voient se développer diverses pratiques récréatives sur leur littoral du fait des *balnearios* ou des « écoles de mer¹¹ », cette dynamique est progressivement mise à mal par l'agrandissement du port et le développement des industries polluantes qui y sont liées. Ces extensions entraînent la disparition de la quasi-totalité des plages barcelonaises au début du xx^e siècle¹² et plus tardivement de la plage de *Nazaret* à Valence¹³. Bien qu'elles persistent, les pratiques balnéaires connaissent ainsi un déclin pendant la majeure partie du xx^e siècle : les espaces de bains disparaissent au profit d'infrastructures qui occupent encore aujourd'hui une part importante du bord de mer.

Dans le dernier quart du siècle, les pouvoirs publics consentent cependant à d'importants investissements afin de développer une fonction récréative et sociale sur le littoral. À Marseille, ces interventions se traduisent notamment par la création des parcs balnéaires du Prado (1988) et de Corbière (1991) (fig. 1a). De telles opérations se retrouvent également à Barcelone, avec l'aménagement d'espaces verts et de plages sur la façade nord du littoral (1992) (fig. 1b), et à Valence, via la construction d'un important *paseo* aux abords des plages urbaines, également inauguré en 1992 (fig. 1c).

À travers ces opérations, d'importantes superficies de plage sont récupérées ou gagnées sur la mer. Ainsi, sur les cinquante-sept kilomètres de son linéaire côtier, Marseille abrite aujourd'hui officiellement vingt et une plages, totalisant environ neuf hectares¹⁴. À Barcelone, les neuf plages de la ville se répartissent sur trente hectares¹⁵ gagnés sur la mer lors des aménagements qui ont précédé les Jeux olympiques de 1992. À Valence, les plages urbaines s'étendent sur une superficie d'environ trente-neuf hectares au nord et au sud des infrastructures portuaires¹⁶. La création de ces espaces publics préfigure un tournant en matière d'urbanisme sur le littoral puisque les pouvoirs publics, avec l'appui des autorités nationales et régionales, cherchent à « raccrocher » ces villes à leur rivage par le biais de projets urbains ambitieux. À Marseille, cela s'exprime par la mise en œuvre de l'opération Euroméditerranée (1995)¹⁷. Des projets similaires voient également le jour à Barcelone, avec les opérations 22@ (2000)¹⁸ et le Forum des cultures (2004)¹⁹.

11 B. Ferrandis-Peña, 2015 ; F. Comas Rubí, S. González Gómez, 2020.

12 M. Seguí Ilinas, 1993.

13 J. Cucó i Giner, 2014.

14 Données de la Direction de la Mer de la Ville de Marseille, 2020.

15 Oficina Estratègica de l'Àmbit Litoral, 2019, *Pla Estratègic dels espais litorals de la Ciutat*, Ajuntament de Barcelona, Barcelona Regionals.

16 *Declaración ambiental I playas de malvarrosa, Cabanyal y Pinedo*, 2019, Ville de Valence.

17 B. Bertoncello, R. Rodrigues-Malta, 2003 ; H. Bergsli, 2008.

18 P. Ballester, 2012.

19 M. Sodupe, A. Alarcón, 2019.



Fig. 1. Créer des espaces propices aux loisirs balnéaires (a : plages de l'Estaque, Marseille, août 2020 ; b : plages de la Nova Icaria et de Bogatell, Barcelone, septembre 2021 ; c : paseo de la plage du Cabanyal, Valence, novembre 2021), Brieuc Cabioch, CC-BY-SA 4.0.

Cette situation s'observe également à Valence où les autorités locales orchestrent l'implantation de prestigieux équipements culturels et ludiques dans l'ancien lit du fleuve Turia²⁰ dès 1987. Ces opérations favorisent une ouverture de la ville sur le littoral, et renforcent la diffusion des loisirs balnéaires au sein de la population.

Aujourd'hui, les plages de Marseille, Barcelone et Valence représentent un défi en matière de gestion. Elles sont à la fois un prolongement de l'espace public mais elles offrent également un contact majeur avec la nature par l'entremise de l'élément marin. Par conséquent, la mission des pouvoirs publics est double. D'une part, ils doivent garantir l'intégrité du milieu biophysique et préserver la qualité environnementale des plages en accord avec les normes sanitaires établies au niveau européen²¹, transcrites dans la législation en vigueur en France et en Espagne. D'autre part, ils sont chargés de proposer des services, et d'assurer la sécurité des usagers qui fréquentent ces espaces en grand nombre et y développent des pratiques récréatives et sociales spécifiques.

Assurer le maintien et la qualité environnementale des plages

Les plages situées dans les grandes villes côtières sont des espaces dont la dimension naturelle est aujourd'hui menacée du fait de multiples pressions. Deux caractéristiques biophysiques sont plus particulièrement concernées et mettent en question leur capacité à accueillir les activités balnéaires. Tout d'abord, du fait de leur localisation dans des agglomérations anciennes et densément peuplées, il est particulièrement difficile d'y garantir une bonne qualité environnementale, que ce soit celle des eaux de baignade ou celle du sable/des galets²². À titre d'exemple, le centre de Marseille ne dispose pas d'un réseau d'égout dual où les eaux de ruissellement sont séparées des eaux usées. Bien que la station d'épuration ait été agrandie et modernisée²³ en 2008, elle est ponctuellement saturée lors d'épisodes de fortes précipitations. Efficient au quotidien, le système de collecte et de traitement des eaux usées n'est en effet pas en mesure de traiter les très importantes masses d'eau qui s'accumulent lors des épisodes méditerranéens, et qui sont alors directement rejetées en mer²⁴. Les jours suivant ces pluies, les eaux littorales sont souvent impropres à la baignade et les plages sont alors interdites au bain. Ce problème d'eaux non conformes est aussi posé par un autre phénomène. À Marseille, les plages jouxtent un tissu urbain parfois très ancien où le réseau d'eaux usées est vétuste et soumis à d'importantes pressions d'usage, occasionnant des dysfonctionnements fréquents

20 D. L. Prytherch, 2003.

21 Directive cadre sur l'eau (DCE, 2000) ; directive (2006/7) relative à la qualité des eaux de baignade.

22 E. Amorim *et al.*, 2014 ; M. Toubiana *et al.*, 2021.

23 P. Raimbault *et al.*, 2021.

24 Parc national des Calanques, 2022, « Au bout du tuyau, la mer. Cortiou, la calanque aux deux millions de visages » [webdocumentaire], panorama.calanques-parcnational.fr, <<https://panorama.calanques-parcnational.fr/fr/au-bout-du-tuyau-la-mer/>>.

(rupture de canalisation, engorgement, etc.)²⁵. Ponctuellement sur le littoral, mais fréquemment pendant la saison balnéaire, une plage peut donc être fermée pour cause de déversement d'eaux usées dans ou à proximité de la zone de baignade. Les conséquences de ces événements météorologiques et de l'ancienneté du réseau d'égout portent sur le bien-être de la population locale, qui ne peut accéder aux plages, mais rejaillissent aussi sur l'image et l'attractivité du littoral. Ces événements sont largement relayés par la presse locale et nationale et concernent tout aussi bien Marseille que Barcelone ou Valence²⁶.

Ensuite, les plages des grandes villes sont également mises à l'épreuve quant à leur matérialité, c'est-à-dire leur propre existence. À l'inverse de certaines plages naturelles qui bénéficient d'un renouvellement de leur stock sédimentaire, les plages des grandes villes profitent rarement d'apports naturels et sont fortement soumises à l'érosion²⁷. En effet, les infrastructures implantées sur la bande côtière et en mer provoquent une rupture de la dynamique sédimentaire, qu'il s'agisse des apports des cours d'eau côtiers ou des transferts liés à la dérive littorale. Les pouvoirs publics doivent alors procéder de façon cyclique à des opérations de rechargement, particulièrement coûteuses, voire à l'aménagement de structures de protection en dur (digues, épis, brise-lames). Ce défi de l'érosion est aujourd'hui d'autant plus grand que ces plages sont en première ligne face aux effets du changement climatique et qu'elles jouent le rôle essentiel de zone tampon en protégeant les infrastructures urbaines situées en retrait. À Marseille, comme à Barcelone, la problématique érosive est aiguë²⁸. Pour la plupart, les plages sont en recul et sont protégées par des enrochements. Le parc balnéaire du Prado lui-même, gagné sur la mer, est soumis à ces processus auxquels s'ajoute la possibilité de sa submersion par la mer voire sa déstabilisation complète du fait des assauts répétés des vagues lors des tempêtes²⁹. À Valence, seules les plages situées au sud du port connaissent ce problème³⁰. Au nord, elles sont au contraire confrontées à un problème d'engraissement, du fait de l'aménagement portuaire qui perturbe la dérive littorale.

25 S. Robert, I. Laffont-Schwob, 2021.

26 À Marseille, « Sept plages de nouveau interdites à la baignade à Marseille », *France Bleu Provence*, 23 août 2022 ; à Barcelone, « Las playas de Barcelona, cerradas hasta el lunes por la mala calidad del agua », *El Nacional*, 11 septembre 2020 ; à Valence, « Cierran de nuevo las playas de Valencia por la presencia de una bacteria », *El Independiente*, 4 juillet 2019.

27 R. Paskoff, 1993.

28 Direcció de l'Oficina estratègica de l'àmbit litoral, 2018, *Evolució de les platges de Barcelona i balanç sedimentari*, Ajuntament de Barcelona, Gerència Municipal.

29 Le parc balnéaire du Prado Sud (Diagnostic), AGAM (Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise), 2011.

30 E. Sanjaume, J. Pardo, 1991.

Gérer les fréquentations et garantir la multifonctionnalité des espaces de plage

À l'inverse des stations balnéaires et des plages naturelles où les flux d'usagers sont rythmés par une importante saisonnalité, les plages des grandes villes sont fréquentées toute l'année. Ce sont des espaces très prisés (fig. 2), où se développent différentes activités récréatives, dont certaines spécifiques, qui doivent être encadrées. Parmi les rares chiffres disponibles à Marseille, la Municipalité faisait régulièrement état de deux millions d'usagers sur les plages en haute saison, avant la crise sanitaire de COVID-19³¹. À Barcelone, ce chiffre s'élevait à 3,8 millions³² sur les plages et à plus de treize millions sur l'ensemble des espaces récréatifs du bord de mer³³. Ces hauts niveaux de fréquentation s'expliquent par le fait que les plages sont particulièrement appréciées en milieu urbain, où elles constituent des espaces de ressourcement au contact de la mer et, par extension, de la nature. Prolongement de l'espace public, elles accueillent de nombreuses pratiques sociales et récréatives influencées par le territoire urbain au sein duquel elles s'inscrivent³⁴. Elles sont tout à la fois un site de farniente, le support de pratiques sportives quotidiennes ou hebdomadaires, un cadre agréable où déjeuner, un lieu de convivialité en fin de journée, etc. Aussi, bon nombre de personnes s'y retrouvent-elles lors d'événements festifs à l'instar de la Fête du Vent sur les plages du Prado à Marseille³⁵ ou de la soirée de la Saint-Jean à Valence³⁶.

En raison de l'affluence élevée et en écho à leur insertion territoriale, ces plages suscitent fréquemment des conflits d'usages. Dans nos trois terrains d'étude, plusieurs histoires emblématiques illustrent ce phénomène. Par exemple, dans le 7^e arrondissement de Marseille, la plage des Catalans est longtemps demeurée fermée la nuit pour préserver la tranquillité des riverains. Lors du changement de majorité municipale en 2020, les élus ont décidé de l'ouvrir le soir, suscitant ainsi une importante controverse au niveau local³⁷. À cette occasion, les élus ont fait valoir le libre accès au rivage imposé par la loi Littoral (1986), quand une partie des riverains ont protesté au sujet des nuisances susceptibles d'être engendrées par une telle mesure. Ces tensions s'observent également à Barcelone, où l'arrivée de *Barcelona en comú* à la tête du conseil municipal s'est notamment traduite par la création d'une « plage aux chiens » face au quartier de *Diagonal Mar*, provoquant ainsi le mécontentement de certaines associations vicinales. Ces cas de figure sont exemplaires des conflits qui peuvent éclore entre usagers du fait des multiples pratiques qui ont lieu sur les plages urbaines.

31 *Rapport de l'USPL* (Unité de sécurité et de prévention du littoral), Marseille, 2014.

32 *Rapports de l'Aire Métropolitaine de Barcelone*, Barcelone, 2018.

33 Oficina Estratègica de l'Àmbit Litoral, 2019, *Pla Estratègic dels espais litorals de la Ciutat*, Ajuntament de Barcelona, Barcelona Regionals, Barcelone.

34 J. Montaner, 2006.

35 A. Hérat, 2010.

36 « El macrobotellón de San Juan se salda con 87 personas atendidas por los sanitarios », Las Provincias, Valence, 24 juin 2022.

37 « Marseille ouvre une plage toute la nuit et fait grincer des dents », *France Info*, 30 juillet 2020.



Fig. 2. Plage de la Barceloneta, Barcelone. Source : Brieuc Cabioch, septembre 2021, CC-BY-SA 4.0.

Outre les questions relatives aux flux d'usagers et aux conflits d'usage, la gestion des plages implique également d'encadrer certaines activités économiques qui peuvent poser, elles aussi, un certain nombre de difficultés. Parfois très anciennes, ces activités sont reliées à des pratiques sociales non moins anciennes, à l'instar de la culture des cabanons à Marseille. Ponctuant certaines parties du littoral marseillais au XIX^e siècle et souvent comme une copie populaire des bastides provençales, les cabanons ont notamment instauré la pratique du repas dominical en bord de mer³⁸. Relayée au XX^e siècle par divers restaurants de plages, cette pratique demeure vive et nombre de restaurants se nichent encore aujourd'hui sur les plages ou sur la corniche. Bien que ces activités commerciales représentent des emplois et une importante manne financière pour la commune, qui bénéficie de concessions, certains établissements peuvent être en opposition avec la loi Littoral (1986) et le décret « Plages » (2006)³⁹. En écho au paragraphe précédent, la présence ou la mise aux normes de telles activités peuvent exacerber les tensions qui surgissent sur les plages. À Marseille, par exemple, les plages des Catalans et de la Pointe-Rouge ont longtemps abrité des restaurants prisés par une partie de la population, mais en contradiction avec la loi (fig. 3). En 2015, la mise aux normes du Domaine public maritime (DPM), orchestrée par les services de l'État en accord avec la Municipalité, a entraîné la disparition de plusieurs établissements emblématiques et engendré des frictions entre les pouvoirs publics, les restaurateurs et certains usagers. Ces tensions ont bien mis en lumière le lien affectif entretenu par certains habitants avec ces espaces, qui bénéficient d'un fort attachement du fait de leur charge symbolique.

38 C. Gontier, 1991.

39 « À Marseille, la privatisation du littoral déborde », *marsactu.fr*, 4 août 2021, <<https://marsactu.fr/a-marseille-la-privatisation-du-littoral-deborde/>>.



Fig. 3. Enseigne lumineuse d'un ancien restaurant, aujourd'hui disparu suite à la démolition des terrasses en dur situées sur le domaine public maritime (plage de la Pointe-Rouge, Marseille). Source : Brieuc Cabioch, octobre 2019, CC-BY-SA 4.0.

Une gestion qui implique une forte coordination des acteurs en responsabilité

Comme l'exposé des situations à Marseille, Barcelone et Valence le montre, les plages des grandes villes font face à des défis qui interrogent l'action publique. En France et en Espagne, l'aménagement, l'occupation, la gestion et l'utilisation des plages sont réglementés par la législation établie au niveau national, ainsi qu'au niveau régional dans le cas espagnol⁴⁰. Ces lois répartissent les compétences entre différentes institutions, relevant de différents niveaux politiques et administratifs (étatique, régional, métropolitain et communal⁴¹). Dans le même temps, les espaces adjacents aux plages tels que les promenades, le réseau viaire ou encore les quartiers situés en arrière-plage relèvent de la compétence d'institutions distinctes ou de services différents au sein de ces institutions. Afin de faire face à cette stratification des responsabilités, l'Union européenne élabore en 2002 une recommandation relative à la mise en œuvre de stratégies de gestion intégrée de la zone côtière⁴². Sur la base de cette recommandation, différentes initiatives ont vu le

40 A. Merckelbagh, 2009 ; J. J. Ruiz, 2009 ; F. J. Torres Alfosea, 2010.

41 C. Bersani, 2000 ; E. Ariza *et al.*, 2012.

42 Recommandation relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe 2002/413/CE.

jour dans les trois villes entre 2004 et 2010, portées aux niveaux régional ou communal (fig. 4). À Marseille, la réponse à l'appel à projets sur la GIZC lancé par les services de l'État via la DIACT (appellation de la DATAR à l'époque) en 2005 se traduit par le Plan de gestion de la rade de Marseille (2009) qui donne naissance à la Politique municipale de la mer et du littoral (2010), notamment transcrite au sein du Plan plages (2011). Cette volonté politique s'observe également à Barcelone et à Valence (fig. 4). Dans la capitale catalane, les autorités locales actent dès 2004 la mise en œuvre d'une gestion davantage intégrée des plages et des espaces verts, préfigurant ainsi le PGIL (Plan de gestion intégrée du littoral, 2007), un outil de politiques publiques qui permet un dialogue continu entre les différentes institutions compétentes sur ces espaces (services de l'État, Généralité, Municipalité). À Valence, cette dynamique prend la forme d'un accord signé en 2005 entre les services de l'État et la Région devant aboutir à une gestion intégrée des plages au sein de la Communauté valencienne. Au niveau municipal, les pouvoirs publics déploient une « gestion environnementale », présentée comme une déclinaison locale du développement durable.

122

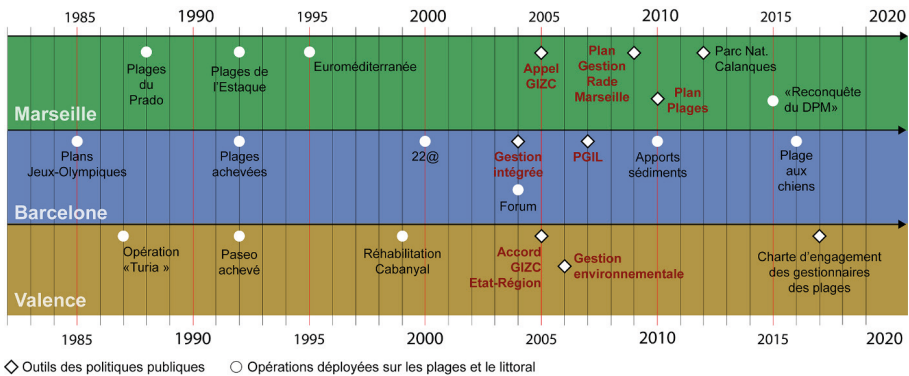


Fig. 4. Frise chronologique des politiques publiques et des interventions mises en œuvre sur les plages à Marseille, Barcelone et Valence (1985-2020). Source : Brieuc Cabioch et Samuel Robert, frise réalisée à partir des données de la thèse de Brieuc Cabioch (2023), [en ligne] <tel-04065324>, CC-BY-SA 4.0.

À l'exception du cas barcelonais, où des politiques publiques de gestion davantage intégrées sont durablement ancrées, les initiatives n'ont que partiellement permis de dépasser certaines ruptures induites par la fragmentation des compétences. En dépit d'une volonté en ce sens qui remonte à il y a bientôt 20 ans, l'analyse des systèmes de gestion aujourd'hui à l'œuvre sur les plages marseillaises et valenciennes nous enseigne que les politiques sectorielles prédominent encore⁴³, ce qui induit que chacun des défis précédemment évoqués demeure appréhendé de façon isolée. Cette situation est parfois renforcée par les capacités d'actions limitées des villes, comme André Donzel⁴⁴ l'a montré

43 B. Cabioch, 2023.

44 A. Donzel, 2015.

pour Marseille et Barcelone. Or, ces défis sont interreliés et la littérature scientifique consacrée à la gestion des plages a démontré que les approches sectorielles ont des effets limités⁴⁵. En effet, plusieurs auteurs soulignent qu'il est préférable d'apporter une réponse plus globale à ces enjeux, ce qui revient à adopter une approche holistique de la gestion⁴⁶. La plage doit en effet être envisagée comme un système, dont les composantes biophysiques et sociales interagissent avec la gestion, un système qui par ailleurs interagit lui-même avec deux systèmes plus vastes et plus complexes, la mer et la ville (fig. 5).

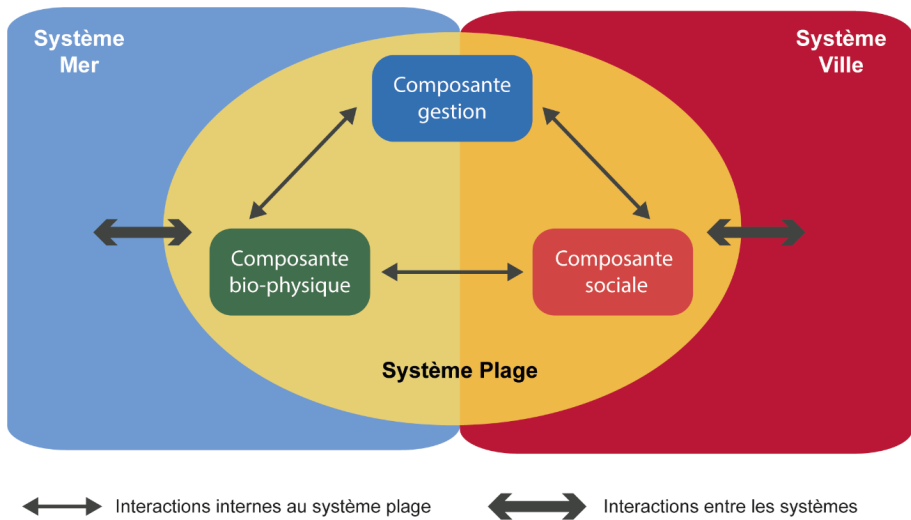


Fig. 5. Modèle de gestion inspiré du « système plage » proposé par Rodney J. James (2000). Source : Brieuc Cabioch et Samuel Robert, schéma réalisé à partir des données de la thèse de Brieuc Cabioch (2023) [en ligne] <tel-04065324>, CC-BY-SA 4.0.

Si le manque de coordination entre acteurs compétents semble une difficulté pour la gestion, le défaut de prise en compte des usagers en constitue une autre. L'analyse des documents de politiques publiques de gestion des plages et des entretiens menés auprès d'acteurs en responsabilité révèlent en effet d'importantes défaillances quant à la prise en compte de la fonction sociale de ces espaces et de leur fréquentation. Alors que les plages constituent des espaces clés dans la relation que les citoyens entretiennent avec la mer, les dynamiques de fréquentation et les pratiques sociales des usagers demeurent le plus souvent mal connues. Ici encore, Barcelone se distingue. En effet, la ville et l'institution métropolitaine se sont engagées depuis le début des années 2000 à mettre en œuvre tous les deux ans des opérations de comptage et des enquêtes destinées à appréhender les pratiques sociales des usagers. De telles initiatives sont globalement inexistantes à Marseille, en dehors d'opérations réalisées par des équipes universitaires⁴⁷, comme à Valence, ce qui est

45 E. Ariza *et al.*, 2007.

46 R. J. James, 2000 ; E. Ariza *et al.*, 2007.

47 S. Robert, M.-L. Trémélo, 2018 ; S. Robert *et al.*, 2022.

fréquemment identifié comme une lacune en matière de gestion et d'aménagement. Par ailleurs, ce défaut de connaissance du nombre d'usagers, lié à un manque de moyens et de volonté politique, se conjugue à une relative ignorance des attentes de ces mêmes usagers, notamment en matière d'accessibilité alors que les revendications des citoyens en matière de justice socio-environnementale tendent à se renforcer. En effet, nos travaux montrent que cette question pâtit du manque de coordination entre les différentes administrations gestionnaires des plages, notamment entre les pouvoirs publics locaux et les régions en charge des transports en commun. À Marseille, par exemple, l'importance de cet enjeu semble cependant avoir été récemment prise en considération par la nouvelle municipalité qui, par une campagne de communication institutionnelle établie suite à la Covid-19, a mis en avant le rôle des transports publics pour garantir l'accessibilité du littoral.

Conclusion

Parmi les activités qui expriment le lien avec l'élément marin, la fréquentation des plages et la pratique du bain de mer jouent un rôle central. À Marseille, les pouvoirs publics ont réalisé d'importants investissements afin de créer des espaces de plage et proposer aux habitants une offre récréative sur le littoral. Ce phénomène s'est vérifié également à Barcelone et à Valence, longtemps décrites comme des villes vivant le « dos tourné à la mer ». Dans les trois villes, les plages ont donc constitué un puissant levier pour organiser un retournement de la ville en direction du littoral. Rencontrant un véritable succès populaire, ces opérations ont également permis une large diffusion des pratiques balnéaires au sein de la population, au point de faire de ces plages des espaces sous pression et de créer des difficultés de gestion spécifiques. À cela s'ajoutent les effets du changement climatique, car les plages sont en première ligne face aux aléas côtiers, qui menacent l'existence de ces espaces ouverts sur la mer au sein des grandes villes. Le constat de l'existence de plusieurs enjeux de politiques publiques appelle la création de systèmes de gestion davantage intégrés, à même de répondre aux impératifs écologiques qui s'imposent aux gestionnaires et de satisfaire les attentes sociales des citoyens. Malgré diverses initiatives, les politiques publiques mises en œuvre sur ces plages demeurent toutefois insuffisantes au regard des enjeux identifiés. Les lacunes se vérifient tout particulièrement concernant la dimension sociale de ces espaces, dont l'importance et la fonction ne sont pas toujours envisagées à leur juste valeur. Nos observations révèlent que certaines questions telles que la connaissance des flux de fréquentation, des pratiques sociales des usagers, ou de l'accessibilité restent en suspens ou sont mal maîtrisées. Pourtant, les plages des grandes villes constituent des espaces de respiration particulièrement appréciés des habitants et des visiteurs extérieurs, et nombre d'acteurs en responsabilité s'accordent à dire que les politiques publiques de gestion gagneraient à davantage considérer ce rôle. Alors que les plages constituent un trait d'union majeur entre le littoral et les citoyens, un effort supplémentaire doit être entrepris par les pouvoirs publics afin de garantir la prise en compte de leur fonction sociale dans les politiques publiques de gestion.

Bibliographie

- Amorim E., Ramos S., Bordalo A. A., 2014, « Relevance of temporal and spatial variability for monitoring the microbiological water quality in an urban bathing area », *Ocean & Coastal Management*, 91, p. 41-49, <<https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2014.02.001>>.
- Ariza E., Sardá R., Jiménez J. A., Mora J., Ávila C., 2007, « Beyond Performance Assessment Measurements for Beach Management : Application to Spanish Mediterranean Beaches », *Coastal Management*, 36, 1, p. 47-66, <<https://doi.org/10.1080/08920750701682023>>.
- Ariza E., Jiménez J.A., Sardá R., 2012, « An Interdisciplinary Analysis of Beach Management in the Catalan Coast (North-Western Mediterranean) », *Coastal Management*, 40, 4, p. 442-459, <<https://doi.org/10.1080/08920753.2012.692308>>.
- Ballester P., 2012, « Barcelone, le district de l'innovation 22@ : entre vulnérabilité et équité sociale », in Y. Lazzeri et E. Moustier (dir.), *Vulnérabilité, équité et créativité en Méditerranée, 4. Pôle Développement Durable et Territoires Méditerranéens (Chapitre 11)*, Aix-en-Provence, PUAM, p. 175-182, <hal-03835722>.
- Bergsli H., 2008, « Marseille et Oslo : des stratégies entrepreneuriales pour transformer le front de mer », *Méditerranée*, 111, p. 77-83, <<https://doi.org/10.4000/mediterranee.2772>>.
- Bersani C., 2000, *Rapport sur les conditions d'application de la loi Littoral*, Paris, Conseil général des ponts et chaussées.
- Bertoncello B., Rodrigues-Malta R., 2003, « Marseille versus Euroméditerranée / Marseille versus the Euromediterranean », *Annales de Géographie*, 632, p. 424-436, <<https://doi.org/10.3406/geo.2003.948>>.
- Bertrand R. (dir.), 2012, *Marseille, histoire d'une ville*, Marseille, Sceren-Crdp d'Aix-Marseille-Ville de Marseille, coll. « Parcours de villes ».
- Beunard B., 1993, *Marseille plage. Les bains de mer à Marseille au XIX^e siècle*, Marseille, AGAM.
- Beunard B., 1999, « La Corniche marseillaise. Entre regards distingués et loisirs populaires », *Les Annales de la recherche urbaine*, 85, p. 78-88, <<https://doi.org/10.3406/aru.1999.2284>>.
- Cabioch B., 2023, « Les grandes villes littorales et leurs plages. Une approche par les politiques publiques de gestion à Marseille (France), Barcelone et Valence (Espagne) », thèse de doctorat en géographie, Université d'Aix-Marseille.
- Cabioch B., Robert S., 2022, « Integrated beach management in large coastal cities. A review », *Ocean & Coastal Management*, 217, <<https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2021.106019>>.
- Carreras i Verdager C., 1993, « Barcelona 92, una política urbana tradicional », *Estudios Geográficos*, 54, 212, p. 467-481, <<https://doi.org/10.3989/egeogr.1993.i212.467>>.
- Comas-Rubí F., González-Gómez S., 2020, « *Natura et urbis* in the socio-educational renovation of Barcelona City Council (1909-1933) », *History of Education*, 49, 4, p. 476-497, <<https://doi.org/10.1080/0046760X.2019.1695290>>.
- Corbin A., 2000 [1988], *Le Territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage, 1750-1840*, Paris, Flammarion, coll. « Champs ».
- Cucó i Giner J., 2014, « En aras de la globalización neoliberal : los barrios del water front de Valencia », *Sociologia urbana e rurale*, 104, p. 12-28.
- De Clascá J. R., Fenollosa J., Tersol M., 2019, « Barcelona abierta al mar », *Revista de obras públicas*, 3606, p. 22-30.
- Donzel A., 2015, *Transition écologique et modes de développement urbain en Méditerranée : une perspective comparative*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.
- Faget D., 2011, *Marseille et la mer, Hommes et environnement marin (XVIII^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

- Ferrandis Peña B., 2015, « ¿Consecuencias indeseadas o planificación intencionada? La marginación urbanística del poblado marítimo de Nazaret, Valencia. 1946-2010 », in *VII Seminario Internacional de Investigación en Urbanismo*, Barcelona-Montevideo, juin 2015, Facultad de Arquitectura/ Universidad de la República/ Universitat Politècnica de Catalunya, <<https://doi.org/10.5821/siuu.6116>>.
- Gontier C., 1991, *Le cabanon marseillais. Images et Pratiques*, Marseille, Cerfise.
- Hallegatte S., Green C., Nicholls R. J., Corfee-Morlot J., 2013, « Future flood losses in major coastal cities », *Nature Climate Change*, 3, p. 802-806, <<https://doi.org/10.1038/nclimate1979>>.
- Hérat A., 2010, « La construction d'un bien commun », in P. Deboudt (dir.), *Inégalités écologiques, territoires littoraux & développement durable*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.
- James R. J., 2000, « From beaches to beach environments : linking the ecology, human-use and management of beaches in Australia », *Ocean & Coastal Management*, 14, p. 495-514, <[https://doi.org/10.1016/S0964-5691\(00\)00040-5](https://doi.org/10.1016/S0964-5691(00)00040-5)>.
- Merckelbagh A., 2009, *Et si le littoral allait jusqu'à la mer! La politique du littoral sous la V^e République*, Versailles, Éditions Quæ.
- Montaner J., 2006, « Le modèle Barcelone », *La pensée de midi*, 18, p. 16-20, <<https://doi.org/10.3917/lpm.018.0016>>.
- Paskoff R., 1993, *Côtes en danger*, Paris, Masson.
- Prytherch D. L., 2003, « Urban planning and a Europe transformed : The landscape politics of scale in Valencia », *Cities*, 20, 6, p. 421-428, <<https://doi.org/10.1016/j.cities.2003.08.008>>.
- Prytherch D. L., Boira-Maiques J. V., 2009, « City profile : Valencia », *Cities*, 26, 2, p. 103-115, <<https://doi.org/10.1016/j.cities.2008.11.004>>.
- Raimbault P., Boudouresque C.-F., Bănaru D., Jacquet S., Thibault D., Vincente N., Gazeau F., Lemée R., Andral B., Galgani F., Boissery P., Lardic J.-C., 2021, « Le milieu marin autour de Marseille », in J. Guiot, H. Mazurek, T. Curt, P. Raimbault (dir.), *Marseille et l'environnement. Bilan, Qualité et Enjeux. Le développement durable d'une grande ville littorale face au changement climatique*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, <<https://doi.org/10.4000/books.pup.41330>>.
- Robert S., Cabioch B., Trémélo M.-L., Parès N., Caroll E., Schleyer-Lindenmann A., 2022, « Covid-19 : le retour à la plage dans quatre grandes villes méditerranéennes après le confinement du printemps 2020 : Marseille et Nice (France), Barcelone et Valence (Espagne) », *Développement durable et territoires*, 13, 2, <<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.21189>>.
- Robert S., Laffont-Schwob I., 2021, « Le littoral marseillais », in J. Guiot, H. Mazurek, T. Curt, P. Raimbault (dir.), *Marseille et l'environnement. Bilan, Qualité et Enjeux. Le développement durable d'une grande ville littorale face au changement climatique*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, <<https://doi.org/10.4000/books.pup.41330>>.
- Robert S., Trémélo M.-L., 2018, « Analyse spatiale des pratiques des usagers de trois plages urbaines de Marseille », poster du colloque *MerGéo. De la côte à l'océan, l'information géographique en mouvement*, 20 mars 2018, Aix-en-Provence, <hal-01746087>.
- Ruiz J. J., 2009, « Vers la gestion intégrée des zones côtières en Espagne : état des lieux », *VertigO*, Hors-série 5, <<https://doi.org/10.4000/vertigo.8374>>.
- Sanjaume E., Pardo J., 1991, « The possible influence of sea level rise on the precarious dunes of Devesa del Saler Beach, Valencia, Spain », *Landscape Ecology*, 6, p. 57-64, <<https://doi.org/10.1007/BF00157745>>.
- Segui Llinas M., 1993, « Barcelone, ou le poids des grands événements et des Jeux Olympiques de 1992 dans la modernisation d'une métropole », *Hommes et Terres du Nord*, 2, p. 104-109, <<https://doi.org/10.3406/htn.1993.2423>>.

- Sodupe M., Alarcón A., 2019, « Proyecto del fórum 2004 y restauración del río Besòs », *Revista de obras públicas*, 3606, p. 52-60.
- Torres Alfosea F. J., 2010, « Vingt ans d'application de la loi Littoral en Espagne. Un bilan mitigé », *Méditerranée*, 115, p. 9-19, <<https://doi.org/10.4000/mediterranee.4956>>.
- Toubiana M., Salles C., Tournoud M.-G., Licznar-Fajardo P., Zorgniotti I., Trémélo M.-L., Jumas-Bilak E., Robert S., Monfort P., 2021, « Monitoring Urban Beach Quality on a Summer Day : Determination of the Origin of Fecal Indicator Bacteria and Antimicrobial Resistance at Prophète Beach, Marseille (France) », *Frontiers in Microbiology*, 12, <<https://doi.org/10.3389/fmicb.2021.710346>>.
- Urbain J.-D., 1994, *Sur la plage, mœurs et coutumes balnéaires*, Paris, Payot Rivages.

Table des matières

Une perspective pluridisciplinaire sur les rapports à la mer en Provence-Alpes-Côte d'Azur Sophie Bouffier, Samuel Robert	5
---	---

Maritimité et identité maritime

La maritimité : grille de lecture pour historiens Gilbert Buti	19
La maritimité : de l'économie politique à la sociologie économique des ports Arnaud Le Marchand	27
Maritimité et insularité : réflexions critiques et croisées Louis Brigand	35
La maritimité qui vient, une occupation industrielle du monde océanique Éric Foulquier	45

Les racines des identités maritimes

Gyptis : un programme d'archéologie navale au cœur du patrimoine maritime méditerranéen Pierre Poveda	57
Être marin au cœur des sociétés anciennes en Provence XVII ^e -XIX ^e s. Marin un jour, marin toujours ? Gilbert Buti	71
La trajectoire du port de Fos, entre racines antiques et enjeux contemporains Souen Fontaine, Fabien Bartolotti	81

Les enjeux de la maritimité aujourd'hui

La revalorisation urbaine du front de mer marseillais. Ville culturelle, écocité et marketing territorial Alexandre Grondeau	97
--	----

Les enjeux de la gestion des plages à Marseille. Une mise en perspective avec Barcelone et Valence (Espagne)	
Brieuc Cabioch, Samuel Robert	113
Repenser le rapport à la mer ? Nécessité et difficulté de la prise en compte du changement climatique et des risques côtiers dans l'aménagement du littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Samuel Robert, Alexandra Schleyer-Lindenmann	129
La mer, milieu et ressource fragiles	
Sandrine Ruitton	147
Quelques observations sur le contexte juridique de la gouvernance internationale de l'environnement en Méditerranée	
Pascale Ricard	167

Penser autrement la mer Méditerranée

240	Going deep : histoire maritime et histoire volumétrique en mer Méditerranée	
	Lino Camprubí, María C. Villarín	185
	Émergence d'une conception écocentree de la mer en Provence-Alpes-Côte d'Azur ? Réflexion à partir d'une analyse des discours d'usagers associatifs	
	Nelly Parès, Samuel Robert	203
	De quelques figures océaniques contemporaines. L'aquarium, le container et le poisson cybernétique...	
	Marc Bernardot	219
	Les auteurs	237

MARITIMITÉ(S)

EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'ATELIER MÉDITERRANÉEN

réunit des
approches
pluridisciplinaires
sur le monde
méditerranéen.

La mer, qui couvre plus des deux tiers de la surface de la planète, est une composante majeure de l'environnement humain. Par son étendue, ses fonds et les êtres vivants qui l'habitent, elle fascine et engendre aussi bien des peurs que des fantasmes. Aujourd'hui, les espaces et les milieux marins sont l'objet de la convoitise des États, de projets économiques ou de loisirs et des préoccupations écologiques des populations. Ils sont aussi le ciment des habitants des territoires littoraux qui, au cours du temps long, ont construit des liens étroits avec l'élément marin et constitué une culture spécifique. Cette relation des humains à la mer et la place qu'elle occupe dans leur histoire et leur culture, dans la vie actuelle des populations ainsi que dans les futurs qu'elles imaginent, interrogent aujourd'hui les acteurs publics des régions littorales, soucieux de concevoir des politiques en phase avec les identités et les aspirations de leurs habitants. En mobilisant le concept de *maritimité* (les représentations, les pratiques et les liens à la mer des sociétés riveraines), cet ouvrage pluridisciplinaire propose de rendre compte de l'ancienneté, de la diversité, de l'ambivalence et des évolutions possibles des rapports à la mer et des identités maritimes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Méditerranée et le littoral y sont une partie essentielle du territoire, et la *maritimité* est une évidence tout autant qu'une dimension évolutive dont la connaissance est ainsi réactualisée.

Couverture

Le Gyptis en navigation à l'hiver 2013, entre Frioul et Malmousque, suivi de près par le ferry Danielle Casanova en partance pour la Corse.
© Loïc Damelet, CCI, AMU-CNRS, CC-BY-SA 4.0.

Sophie Bouffier est historienne et archéologue, professeur d'histoire grecque à Aix Marseille Université (Centre Camille Jullian, UMR 7299, MMSH/UAR 3125). Ses travaux portent sur les sociétés de Méditerranée occidentale, en particulier en Sicile et à Marseille, et leur gestion des ressources environnementales.

Samuel Robert est géographe, directeur de recherche au CNRS à Aix-en-Provence (laboratoire ESPACE, UMR 7300). Ses recherches portent sur les espaces littoraux (dynamiques territoriales et paysagères, représentations, politiques publiques), suivant des approches spatiales, sociales et culturelles.



Presses
Universitaires
de Provence

amU Aix
Marseille
Université

Éditions



Maison méditerranéenne
des sciences de l'homme
UMR 5175



REGION
SUD
PROVENCE
CÔTE D'AZUR



24 €